

**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants 18

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE 09 MARS À 19 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 02 mars 2026

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoir :** Vincent GRANJON à Gérard LECLERCQ  
Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER  
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

**Excusée :** Nadège JACHEZ

**Secrétaire de séance :** Lucie TEPPE DUPELOT

**2026.004 – FINANCES COMMNALES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de définir les taux d'imposition des taxes directes locales :

**TAUX 2025 :**

Taxe foncière (bâti)	Taux de 34.07 %
Taxe foncière (non bâti)	Taux de 36.97 %
Taxe d'habitation	Taux de 11.52 %

Il est proposé de ne pas modifier les taux pour l'année 2026.

Il est demande au Conseil Municipal

- de fixer les taux communaux pour l'année 2026
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Fixe les taux communaux pour l'année 2026 à
 

Taxe foncière (bâti)	Taux de 34.07 %
Taxe foncière (non bâti)	Taux de 36.97 %
Taxe d'habitation	Taux de 11.52 %
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- Charge Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Lucie TEPPE DUPELOT,

Le Maire,  
Jean-François RASCLE,

